

BAREME TTC HONORAIRES @XELITE

Immobilier Traditionnel et Ancien

A l'exclusion du neuf (VEFA), Commerces et Immobilier d'entreprise
A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

BAREME TTC HONORAIRES @XELITE

BAREME TTC HONORAIRES @XELITE **Immobilier Traditionnel et Ancien***

PRIX DE VENTE	TAUX
< à 50 000 €	Forfait 5000 €
50 001€ à 100 000 €	9 %
100 001€ à 150 000 €	8 %
150 001 à 300 000 €	7 %
300 001€ à 500 000 €	6 %
500 001€ à 1 000 000 €	5 %
1000 001€ à 5 000 000 €	4,5 %
5000 001€ à 10 000 000 €	4 %
10 000 001 € et +	Sur devis

* Les honoraires à la charge du vendeur sont calculés sur le prix de présentation.

* Les honoraires à charge de l'acquéreur sont calculés sur le prix net vendeur.

A l'exclusion du neuf (VEFA), Commerces et Immobilier d'entreprise
A la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

Etant précisé que les commissions ci-dessus doivent être appliquées dans une majorité des transactions, il est possible d'y déroger, uniquement à la baisse, pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées (note de la DGCCRF suite à l'arrêt du 10/01/2017)

BAREME DES HONORAIRES NEUF-VEFA (Vente en ETAT **Futur d'achèvement)**

Montant des Honoraires AU 15 Avril 2019

Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.

Dans le cadre des mandats de commercialisation ou des délégations de ces mandats concernant les terrains en lotissement et Foncier à destination de construction d'habitations neuves ou les programmes neufs, le barème applicable est déterminé par le promoteur en charge du programme concerné.

AXELITE immo applique ainsi la grille tarifaire de ses promoteurs partenaires.

En toute hypothèse, le consommateur est informé que :

- Le barème pratiqué par l'agent commercial ne peut jamais être dépassé.
- Les honoraires sont à la charge du vendeur (promoteur).
- Les tarifs s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC).
- En cas de pourcentage, le taux s'applique sur la tranche du prix du bien.

TRANSACTIONS Ancien Neuf Prestige commerce